

Secrétariat Général
des
BEAUX-ARTS

A R R E T E

Direction
des
Services d'Architecture

LE MINISTRE D'ETAT
A L'EDUCATION NATIONALE.

Bureau
des
Monuments Historiques
et des Sites

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la
protection des monuments naturels et des sites
de caractère artistique, historique, scienti-
fique, légendaire ou pittoresque et notamment
l'article 4;

Inventaire des Sites
dont la conservation présente
un intérêt général

Sur la proposition de la Commission Ré-
parlementaire des Monuments naturels et des
sites du 16 juin 1943;

A R R E T E - 1

Article premier

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation
présente un intérêt général l'ensemble formé sur la commune de
TALLOIRES (Haute-Savoie) par les bois et rochers de la montagne
de Chère.

Parcelles visées :

501.502.502bis.503.590 et 591 section AB

Délimitation :

Nord : Limites Nord des parcelles 501.502 et chemin d'exploitation
bordent les parcelles 591.590

Est : Limites Est des parcelles 590.591 et 503

Sud : Rives du Lac d'Annecy au droit des parcelles 503.502.502bis.
501

Ouest : Limite Ouest de la parcelle 501

Propriétaires :

ABRY Joseph, époux Deschamps, imprimeur, 3 Rue de la République
ANNECY 502p 502bis 591

BAUMONT F. Vve née Adam à Angon.....501 p.
Talloires

BOUVARD César par François à Talloires.....501

GOTIER Charles, peintre à Talloires 50

EXCOFFIER Jean Philippe, par Pierre.....
aux Echavines, Venthon

LINSE Léon Vve à Talloires.....

MORAT Guillaume, époux Adam aux Granges,
Talloires.....

VALLET Louis, François, fils de Jean.....501p.
François aux Granges, Talloires
VALLET Philippe à Talloires.....501p.

Art. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les archives de la Préfecture, au Maire de la commune de Talloires et aux propriétaires intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 21 février 1944.

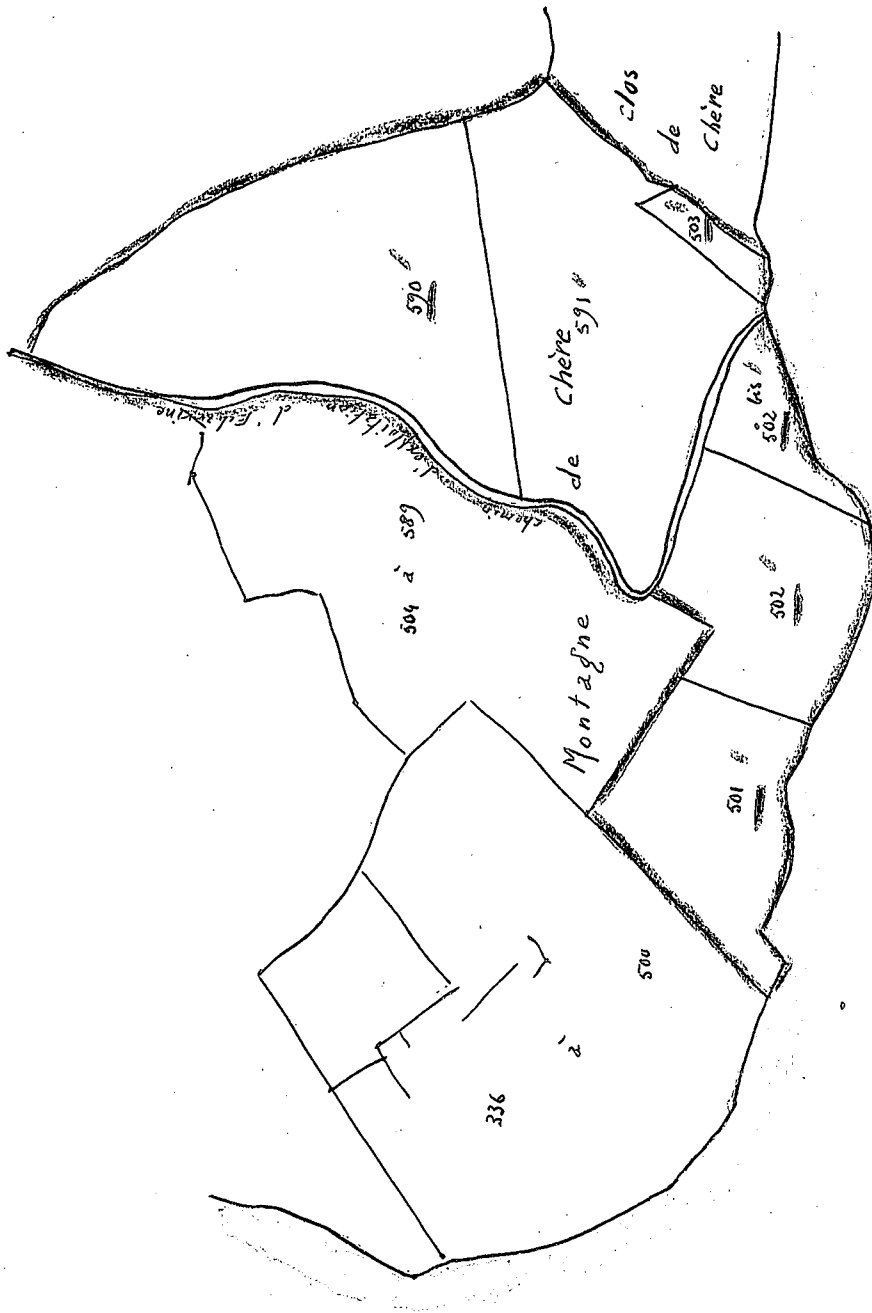
Par délévation,
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux-Arts
L. HAUTECOEUR

Pour ampliation
Le Chef du Bureau
Monuments Historiques et des Sites
Signé :.....

POUR COPIE CONFORME.-

Le Chef du Bureau
Le Chef du Service

Chauvigny



Boisel-Brochers
de la montagne
de Chère

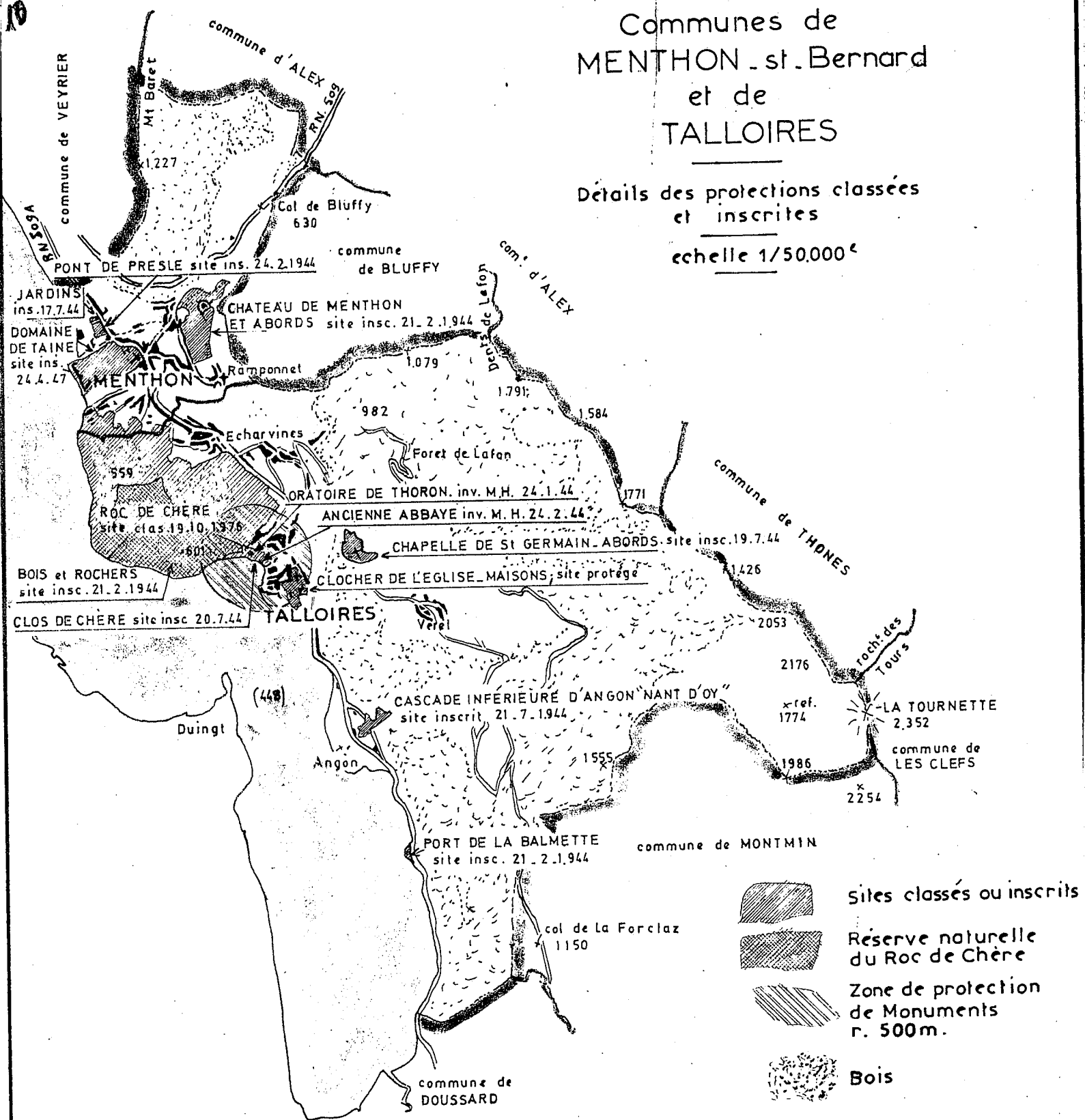
Talioires

Section A
Feuille 2

Communes de
MENTHON - st. Bernard
et de
TALLOIRES

Détails des protections classées et inscrites

echelle 1/50.000^e



Les communes de MENTHON St Bernard et de TALLOIRES bordent le lac d'Annecy rive droite. Les petits bourgs sont resserrés entre celui-ci et de hautes montagnes. La seule grande trouée se situe au passage du col de Bluffy, à 630m d'altitude. Le point culminant est le pic de la Tournette, à 2352m d'altitude.

Les sites et monuments inscrits sont nombreux. Le Roe de Chère constitue un site boisé classé avec réserve Naturelle, à pic sur le lac. Citons ensuite le magnifique château de MENTHON et ses abords boisés; le domaine de Taine jusqu'au bord du lac, avec le port; le pont de Presles sur le Bioson; de petits jardins avoisinants; à TALLOIRES l'ancienne Abbaye, ses bâtiments, et l'Oratoire de Thoron, avoisinants sur le clos de Chère; le clocher de l'église avec façades et toitures avoisinantes (protégés); chapelle St Germain, cascade inférieure d'Angon dite Nant d'Oy; enfin le petit port de Balmettes.